

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 mars 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
372-374, 4 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 604 856)	De régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale existante avec une marge avant de 5,52m au lieu de 6m.

FAIT à Deux-Montagnes, le 20 février 2019.

*(s) Jacques Robichaud*

Le greffier et directeur des services juridiques  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.